

# Écho du Conseil du 8 septembre

Ce lundi 8 septembre 2025, le Conseil Municipal de Lanas débute par une intervention de Claire Lacroix concernant les Journées du Patrimoine. Celle-ci est intervenue pour présenter la visite guidée du vieux village qu'elle organise à l'occasion des Journées du Patrimoine. Cette visite aura lieu le dimanche 21 septembre. Le rendez-vous est fixé au jardin de l'enclos à 16h30, pour une visite d'une durée d'environ 1 heure 30.

Claire Lacroix propose également un projet d'exposition photographique portant sur le patrimoine du village pour l'année 2026. Cette exposition mettrait à l'honneur le vieux village, le château, les dolmens et autres éléments remarquables. Afin de valoriser l'histoire du village, Claire Lacroix proposera un article consacré à la vie de Saint-Eustache dans le Mag édité en fin d'année.

Ensuite, le Conseil Municipal doit délibérer sur le transfert des voies communales à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche qui a la compétence pour les travaux d'entretien de voirie. Le tableau des voies transférées a été mis à jour. Il comprend les voies ayant le caractère de rue dans la commune, à l'exception des places et des ruelles qui ne sont pas incluses. De même, la Route des Gras est sortie de ce tableau car les travaux d'entretien indispensables nécessitent une prise en charge spécifique.

Des informations sont données sur la visite du sous-Préfet le 8 août 2025, au cours de laquelle plusieurs points ont été abordés : l'état d'avancement du projet photovoltaïque de la CNR, le projet de café-épicerie associative, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) que la commune n'a pas obtenue pour l'installation de la vidéo protection, les nouvelles règles électorales avec notamment l'obligation d'instaurer la parité hommes-femmes, le projet de maison paramédicale des Auches dont le financement ne pourra se faire sans le soutien de la DETR. Enfin, la dangerosité du carrefour Route de Vogüé a été soulignée. Un courrier co-signé par les maires de Lanas et Vogüé a été adressé à la sous-Préfecture pour demander la mise en place de mesures de sécurisation.

Les élus ont dressé un bilan des festivités de l'été.

Plusieurs animations ont rythmé la période estivale. L'exposition d'art organisée salle Papillon, réunissant des artistes en céramique, peinture et sculpture, a été très appréciée ; une nouvelle exposition est prévue du 10 au 16 novembre 2025. Les deux apéros de l'été ont rencontré un franc succès, avec une forte participation et des retours positifs.

La fête du Pont, organisée le 13 juillet, a été marquée par un feu d'artifice et un bal qui ont attiré une foule nombreuse. Le cinéma sous les étoiles, avec la projection du film « En fanfare », a battu le record d'affluence en réunissant 161 spectateurs. Les concerts de Guillaume Becker, donnés dans l'église et sur la place du village, ont également attiré beaucoup de monde, l'église affichant complet.

En revanche, les marchés d'été ont connu une faible fréquentation et peu d'exposants, ce qui amène à repenser le concept pour l'avenir. Le concert du groupe ABBA (tribute) a été un franc succès, avec 1260 entrées, une bonne organisation et une ambiance conviviale. Les bénéfices ont été partagés entre les quatre comités d'animation des communes de Lanas, Saint Maurice d'Ardèche, Rochecolombe et Vogüé. Une subvention de 700 euros a été attribuée par la communauté de communes. Des visites du vieux village ont également été organisées.

Dans le cadre d'Octobre Rose, un week-end d'animations est prévu les 4 et 5 octobre. Le samedi 4 octobre, un concours de pétanque sera organisé, avec buvette, jeux de société, jeux pour enfants, vente de billets de tombola et vente de pizzas le soir. Le CAL et la Mairie organisent cette manifestation au profit de la Ligue contre le Cancer. Le dimanche 5 octobre, les activités sportives se dérouleront à Vogüé.

Concernant le projet de bar-épicerie associatif, les travaux de déblaiement du terrain (situé derrière le skate-park) commenceront à la fin de l'automne.

Pour finir, il est fait un point sur le PLUI. L'enquête publique débutera à partir du 8 septembre et durera un mois. Les habitants pourront consulter les documents en Mairie et consigner leurs demandes ou réclamations dans un registre papier prévu à cet effet, ainsi que dans un registre numérique. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le lundi 6 octobre, de 9h à 12h.

Les Personnes Publiques Associées ont émis des remarques ou requêtes sur le PLUI et le Conseil Municipal devra leur apporter des réponses avant la fin de l'enquête publique.